



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
18 novembre 2004
Français
Original: russe

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 6^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 13 octobre 2003, à 10 heures

Président : M. Loedel (Uruguay)

Sommaire

Point 81 de l'ordre du jour : Effets des rayonnements ionisants

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

03-55425 (F)

0355425

La séance est ouverte à 10 h 5.

Organisation des travaux

1. **Le Président** annonce une suspension de séance pour des consultations sur des projets de résolution et un projet de décision concernant la décolonisation.

La séance est suspendue à 10 h 45 et reprend à 11 h 35.

Point 81 de l'ordre du jour : Effets des rayonnements ionisants (A/58/46)

2. **M. Leon Romeiro** (Brésil), Président du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, présentant le rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante et unième session (A/58/46), dit que depuis sa création, le Comité est l'instance internationale qui fait autorité pour l'étude des sources et des effets des rayonnements ionisants. Le Comité étudie aussi de nouveaux problèmes touchant notamment à l'augmentation du niveau global de radioexposition, l'accumulation des déchets radioactifs et l'incidence des petites doses d'irradiation sur la descendance; dans l'exécution de son mandat, il est guidé par les principes d'indépendance et de neutralité.

3. Les États et les organisations se fondent sur les conclusions du Comité scientifique pour évaluer les risques radioactifs, élaborer des mesures de protection contre l'exposition aux rayonnements et établir des normes de sécurité; l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) s'en sert aussi dans le cadre de l'exécution de son mandat. En outre, les données présentées au Comité aident l'Assemblée générale à faire des recommandations, notamment sur la coopération internationale dans le domaine de la santé, du développement durable et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour ces raisons, le Brésil soutient la poursuite des travaux du Comité.

4. **M^{me} Rivero** (Uruguay), prenant la parole au nom des membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR), de la Bolivie et du Chili, dit que la communauté internationale doit avoir la possibilité d'étudier les effets des rayonnements ionisants sur la population et que les résultats de ces études doivent venir compléter les données déjà disponibles sur les effets des radiations sur l'être humain. Les travaux du Comité relatifs à l'évaluation des risques que posent les rayonnements de sources naturelles sont particulièrement importants. Il est bon que le Comité

continue de soutenir les efforts d'évaluation de la propagation des radionucléides dans l'environnement. Grâce aux travaux qu'il mène depuis déjà 48 ans, le Comité a énormément contribué à réduire les risques posés par l'environnement. Ses conclusions servent à des entités internationales aussi importantes que la Commission internationale de protection contre les radiations et divers organismes du système des Nations Unies.

5. L'Uruguay se félicite du nouveau programme de travail du Comité scientifique, qui couvre la radioécologie, la mesure des doses de radon dans les habitations et sur les lieux de travail, les effets épigénétiques de l'exposition aux rayonnements ionisants, l'évaluation des nouvelles études épidémiologiques sur les radiations et le cancer et l'exposition aux radiations dans le contexte médical. L'Uruguay se réjouit aussi de la poursuite de la coopération officielle entre le Comité et des scientifiques du Bélarus et d'Ukraine.

6. Les pays membres et membres associés du MERCOSUR réaffirment leur volonté de n'utiliser l'énergie atomique qu'à des fins pacifiques. Les accords internationaux auxquels ils sont parties les y obligent, et permettent à leurs institutions d'échanger librement des matériaux et des technologies.

7. **M. Assaf** (Liban) déplore que du fait de ses difficultés financières, le Comité scientifique ait dû reporter sa cinquante et unième session. La délégation libanaise demande une nouvelle fois que soient mises à la disposition du Comité les ressources dont il a besoin pour s'acquitter de la tâche importante qui lui a été confiée en 1955 : aider à mettre les populations à l'abri des radiations dangereuses.

8. Dans ses rapports, le Comité distingue deux types de sources de rayonnements : naturelles et artificielles. En ce qui concerne les rayonnements de source naturelle, par exemple ceux qui viennent de l'espace, l'homme n'est pas en mesure de les arrêter. Toutefois, il peut éviter d'être soumis à des doses de plus en plus élevées, notamment en s'efforçant de protéger la couche d'ozone.

9. Les radiations de source artificielle sont elles-mêmes de deux origines. L'énergie nucléaire peut être utilisée à des fins pacifiques : dans les domaines de la science, de la médecine, de l'énergie. Toutefois, les installations où elle est produite libèrent parfois des radiations qui, même à faibles doses, peuvent être

fatales à l'homme. Les accidents nucléaires ont des conséquences catastrophiques, comme on l'a vu en 1986 à Tchernobyl. Il convient de souligner que l'Assemblée générale examine déjà depuis plusieurs années, en séance plénière, la question de la coopération internationale aux fins de l'atténuation des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

10. L'énergie nucléaire peut aussi être utilisée à des fins militaires, avec les conséquences que l'on sait en termes de production, de mise à l'essai et d'utilisation d'armes de destruction massive. Pour mettre la civilisation humaine à l'abri d'une catastrophe, il faut mettre fin à ces activités. Des objets exposés à l'ONU, qui ont survécu aux explosions nucléaires d'Hiroshima et Nagasaki en 1945, montrent à quel point les effets de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins militaires sont terribles.

11. Dans le contexte des effets des rayonnements ionisants, on ne peut ne pas aborder la question du Moyen-Orient, où Israël construit des installations nucléaires civiles et militaires aux frontières des pays arabes qui l'entourent. Ces installations mettent en péril l'environnement des pays voisins et la vie et la santé des gens qui y habitent. Israël affirme à tort que ce sont ses voisins qui construisent de telles installations. Pour que les États voisins ne subissent pas les conséquences néfastes du fonctionnement de ses installations nucléaires, le Liban demande au Gouvernement israélien d'appliquer le paragraphe 5 de la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité et de les soumettre aux garanties de l'AIEA.

12. **M. Vitrenko** (Ukraine) dit que l'Ukraine se félicite des progrès accomplis par le Comité à sa cinquante et unième session, dans le cadre de son nouveau programme de travail, et espère que les travaux budgétaires pour l'exercice 2004-2005 seront également couronnés de succès, de sorte que la mise en œuvre du programme de travail puisse se poursuivre et que le Comité puisse continuer sur sa lancée. À ce propos, l'Ukraine se réjouit que le Comité ait décidé de tenir sa cinquante-deuxième session à Vienne du 26 au 30 avril.

13. L'Ukraine accorde beaucoup d'importance aux conclusions scientifiques du Comité, qui s'intéresse notamment aux conséquences radioécologiques de la catastrophe de Tchernobyl. Elle se félicite que le Comité ait inscrit à son programme de travail, à titre prioritaire, la question des effets de cette catastrophe

sur la santé des populations et l'ait examinée de façon approfondie à sa dernière session.

14. Dotée d'un potentiel scientifique non négligeable, l'Ukraine entrevoit de nouvelles possibilités de coopération avec le Comité, en particulier dans des domaines tels que l'élaboration d'un régime de protection contre les radiations sur les lieux de travail et en général, l'étude des questions de retraitement et d'élimination des déchets radioactifs, l'élaboration d'une stratégie de protection contre les risques d'irradiation, que l'exposition soit ponctuelle (sources industrielles et médicales) ou de longue durée, et la pollution résultant de la catastrophe de Tchernobyl.

15. Compte tenu de son domaine de compétences, le Comité devrait inviter les pays qui ont des connaissances particulières dans le domaine des rayonnements ionisants à participer à ses travaux en qualité de membres. L'Ukraine serait très intéressée.

16. **M. Kazykhanov** (Kazakhstan) dit que son pays est particulièrement touché par la question des conséquences néfastes des rayonnements ionisants, dans la mesure où pendant près d'un demi-siècle, des essais nucléaires ont été effectués sur le site de Semipalatinsk. Le Kazakhstan a donc tout naturellement fait le choix de rejeter les armes nucléaires et d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il se prononce régulièrement en faveur d'un désarmement nucléaire progressif et continu et d'une adhésion universelle aux instruments internationaux pertinents.

17. Les essais nucléaires qui ont eu lieu pendant tant d'années à Semipalatinsk ont gravement nui à la santé de la population d'une grande part du pays. Des terres agricoles et des ressources en eau considérables ont été contaminées et l'activité économique a fortement souffert autour du polygone d'essais.

18. Avec l'adoption, le 16 décembre 1997, d'une résolution de l'Assemblée générale sur la région de Semipalatinsk, la communauté internationale a manifesté sa volonté d'aider le Kazakhstan à surmonter les suites des essais nucléaires. Le Kazakhstan accueille avec satisfaction les efforts que déploient l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées pour aider la région de Semipalatinsk à se remettre sur les plans social, économique et humanitaire. Toutefois, il voudrait que la communauté internationale contribue de façon plus concrète à régler

les problèmes de la région. Se référant aux résolutions de l'Assemblée générale sur la région de Semipalatinsk et à la décision prise à la Conférence internationale de Tokyo sur la question, la délégation kazakhe demande aux pays donateurs de lui apporter l'aide financière et technique dont il a besoin pour mettre en œuvre, sur le long terme, des projets et programmes de relance de la région de Semipalatinsk.

19. La délégation du Kazakhstan remercie le Comité scientifique pour son rapport et pour les autres documents établis pour la session. Le Kazakhstan est disposé à coopérer étroitement avec lui pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.

La séance est levée à 12 h 5.